

REGLEMENT RAIDS

Toute équipe reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter au moment où elle se présente au départ des épreuves

GENERALITES

1. Organisation : POLE SPORTS NATURE ORIENTATION

2. Dates : Les épreuves se dérouleront les Samedi 16 Novembre 2019

3. Lieu : SAINT ROMAIN LE NOBLE (47)

4. Description : Le Raid multisports est un enchaînement d'épreuves de pleine nature en orientation : VTT– Course à pied – Course d'orientation – Surprise.

5. Accueil : L'accueil des concurrents se fera à la salle des fêtes de ST Romain Le Noble le Samedi 16 Novembre 2019 à partir de 7h00.

6. Administratif : Retrait des dossards à partir de 7h00 (raid élite) et 8h (raid aventure) et 10h (raid découverte).

7. briefing 15 minutes avant chaque raid

8. Départ :

Horaires : 9h raid Aventure (élite) , 10h00 raid Sportif et 14h raid découverte

9. Repas : Les repas sont offerts par l'organisation en fin d'épreuves le Samedi uniquement pour le raid Aventure et le raid sportif.

10. Logement : Les concurrents peuvent être hébergés le vendredi soir et le Samedi soir. Salle de Saint Pierre de Clairac (prévenir les organisateurs)

(Prévoir duvet, tapis de sol, etc....)

11. Douches : Salle du club du PSNO à St Pierre de Clairac (10kms de l'arrivée)

12. Récompenses : Les 3 premières équipes scratch, 3 premières équipes féminines, 3 premières équipes mixtes et première équipe vétérans (non cumulable) pour tous les raids + enfant et adulte pour le raid découverte.

13. Coût par équipe : 100 euros pour le raid Aventure, 65 € pour le raid Sportif et 30 € pour le raid découverte. En sus 2 euros par personne pour le Pass compétition pour les non-titulaires d'une licence FFTRI pour le raid Aventure ou d'une licence FFCO pour le raid Sportif et le raid découverte. Le règlement comprend les cartes, les plaques VTT nominatives, le cadeau souvenir, les récompenses, les ravitaillements ainsi que les repas du samedi soir. Une caution de 50 € sera aussi à fournir à l'inscription et vous sera rendue lors de la remise des chasubles et de la puce.

REGLEMENTATION

1. Les épreuves et les parcours pourront être modifiés si l'organisation le juge nécessaire en fonction des conditions climatiques ou autres faits exceptionnels. Aucune réclamation ne sera prise en compte par l'organisation à ce sujet. Cependant le comité d'organisation s'engage à informer les équipes inscrites des éventuelles modifications ou compléments d'informations avant le début du Raid.

2. L'organisation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des participants ainsi que les premiers secours. Différents véhicules, motos, quads et liaisons radio seront présents tout au long des parcours.

3. La sécurité sera assurée par des bénévoles secouristes et un médecin.

4. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs dont pourraient être victimes les concurrents. Les concurrents sont conscients des risques inhérents à la pratique des sports de pleine nature (pour certaines parties sur des routes ouvertes à la circulation), tels qu'ils sont proposés dans le cadre de la manifestation.

5. Les concurrents s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas d'accident lors ou à l'issue des épreuves, ou lors des déplacements sur routes ouvertes à la circulation.

6. Le PSNO est affilié à la FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation)

7. L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'Organisateur, celle de ses préposés et des participants auprès de la MAIF

8. Nous attirons l'attention des concurrents sur le fait que seul le code de la route entre en vigueur lors des passages sur route. Le non-respect entraînera une disqualification immédiate.

9. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols de toute nature pendant la manifestation.

10. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les photos réalisées lors de la manifestation.

11. Les concurrents doivent communiquer aux organisateurs les coordonnées d'une personne à joindre en cas d'urgence pendant la manifestation.

COMPOSITION - INSCRIPTION

1. Composition des équipes: 2 concurrents sans assistance, âge minimum de **16 ans dans l'année**.(sauf raid découverte 12 et +) Les équipes peuvent être mixtes.

2. L'inscription se fera **uniquement** en ligne sur le site du PSNO : **www.psno.fr**

3. Le dossier d'inscription est à valider sur Internet avant le **10 Novembre 2019**.

4. Les documents à fournir sont : un certificat médical de non contre-indication à la pratique des épreuves de raids multisports datant de moins d'un an au 16 Novembre 2019 ou la licence en cours d'une des disciplines proposées mais avec la mention « en compétition » sur sa licence.

5. 50 équipes au maximum par raid

6. Après inscription sur Internet une confirmation sera consultable sur le site Internet avec le numéro d'équipe ainsi que la nature des pièces manquantes.

8. Seules les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

9. Tout concurrent ayant abandonné devra impérativement prévenir un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

10. Chaque équipe s'engage à apporter le matériel nécessaire à la course et à porter le matériel fourni par les organisateurs.

11. Les concurrents seront en autonomie complète pendant toutes les épreuves. L'organisation mettra en place un ravitaillement à la fin de chaque phase et pendant certaines phases.

12. Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves comportant du VTT.

13. Annulation et désistement :

En cas de désistement pour convenance personnelle, aucun remboursement ne sera effectué. Seul le forfait d'équipe pour raison médicale(certificat médical à l'appui) ou cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription à hauteur de 50% et ce jusqu'à 7 jours avant l'épreuve, ensuite aucun remboursement ne pourra être effectué.

MATERIEL

Matériel obligatoire par équipier :

1. 1 casque VTT norme CE

2. Eau mini ½ litre

3. 1 lampe frontale (raid aventure uniquement)

4. 1 VTT en état et équipé d'éclairage (raid aventure uniquement)

5. gilet réfléchissant (raid aventure uniquement)

6. 1 couverture de survie

Matériel obligatoire par équipe

- 1. 1 sifflet**
- 2. 1 kit de réparation vtt**
- 3. 1 téléphone portable avec les numéros de tel (ils seront donnés au briefing et sur les cartes)**
- 4. 1 boussole**
- 5. une trousse premier soin**

Matériel conseillé

- 1. 1 compteur vélo et/ou montre GPS**
- 2. 1 porte carte VTT par équipier**
- 3. 1 STYLO FEUTRE PERMANENT pour la CO**

PARCOURS

1. Le parcours est tracé en milieu naturel, la progression se fera en VTT, à pied avec des cartes IGN ou IOF pour support.
2. Le parcours TRAIL se fera en suivi d'itinéraire avec support carte
3. Les concurrents doivent se conformer à l'itinéraire indiqué.
4. Les concurrents ne doivent emprunter que les axes goudronnés autorisés par l'organisation. Ceux-ci sont peu nombreux et normalement peu fréquentés.
5. Les concurrents s'engagent à **respecter le code de la route.**
6. Aucune aide extérieure n'est autorisée en cours d'épreuve, l'aide entre concurrents est possible.
7. L'environnement, les domaines privés et publics empruntés doivent être respectés, les emballages, les sachets protecteurs des compléments alimentaires et boissons ne doivent pas être abandonnés au long du parcours.
8. Une équipe de contrôleurs mobile pourra disqualifier immédiatement toute équipe surprise en infractions des rubriques 3 – 4 – 5 – 6 et 7
9. L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé.
10. Toute traversée de propriétés privées, parcelles cultivées ou autres sans indication fléchée est interdite.

CONTROLE DE PASSAGE

1. Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passages obligatoires qui doivent être passés en équipe.
2. L'équipe devra poinçonner les balises grâce à la puce électronique
3. À la fin du raid les puces devront être vidées dans les boîtiers se trouvant à l'arrivée

SECURITE

1. Toute équipe est tenue de porter secours et de prévenir le cas échéant en cas d'accident constaté sur le parcours. Un temps bonus à l'appréciation du jury sera attribué pour compenser le temps perdu.
2. Port du casque obligatoire pour les épreuves VTT
3. Respect du code de la route sur partie goudronnée. Courez et roulez à droite, arrêtez-vous aux intersections.
4. Port des chasubles fournies par l'organisation obligatoire
5. Obligation de posséder un téléphone portable par équipe
6. Les équipes seront en possession de 2 numéros de téléphone donnés par les organisateurs pour permettre de déclencher les secours en cas d'accident.